



Violence sexuelle
Comment te protéger ?

Tu as dû entendre parler de violence sexuelle. De nombreux enfants en sont victimes. Des fois ils ne savent même pas que ce qu'un adulte leur fait est un crime. Voici un guide qui t'aidera à savoir si toi ou un enfant proche est victime et t'explique comment te faire aider.



Environ un enfant sur cinq est victime d'agression sexuelle, dans tous les pays. Riche ou pauvre, aucun enfant n'est à l'abri. Dans plus de 90 % des cas, les enfants, garçons et filles, sont agressés par une personne très proche d'eux. Homme ou femme. Le plus souvent, c'est un homme.

SOMMAIRE



- P. 4** Qu'est-ce qu'une violence sexuelle ?
- P. 5** Pourquoi c'est grave et interdit ?
- P. 6** Qui a le droit de te voir tout nu ou de toucher ton corps ?
- P. 7** Un câlin ou un bisou, c'est une agression ?
- P. 7** Un enfant agressé est-il coupable ?
- P. 8** Qui sont les auteurs de ces agressions ?
- P. 9** Qu'est-ce qu'un pédophile ?
- P. 10** Comment peux-tu être prudent ?
- P. 11** Pourquoi dois-tu te méfier d'Internet ?
- P. 12** Que faire si tu es une victime ou si tu en connais une ?
- P. 13** À qui en parler ?
- P. 14** Que faire si on ne t'écoute pas ?



1. Qu'est-ce qu'une violence sexuelle?

C'est quand un adulte, un enfant du même âge ou plus grand que toi :

- te demande de lui montrer tes parties intimes
- touche ou caresse tes parties intimes
- te demande de regarder, toucher ou caresser ses parties intimes.
- te demande de regarder des images ou des vidéos de sexe.

Les parties intimes, c'est quoi ?

Le sexe (pénis, vagin, toune, toutoune, zizi, coq, zézète...), les fesses (poum, tonquin, popotin, derrière...), la poitrine (tétés, dou-dous), la bouche.



2. Pourquoi c'est grave et interdit ?



C'est illégal. La loi interdit à toute personne d'être violente envers un enfant. Que ce soit dans ses paroles ou dans ses gestes et actes. Les actes sexuels sont interdits avec un enfant. La loi les punit.

Un enfant qui a subi des violences sexuelles, même une seule fois, peut en souffrir toute sa vie. Ces actes ou situations peuvent te mettre mal à l'aise, te dégoûter, te faire peur ou te faire honte. Même si cela ne te dégoûte pas, même si cela te plaît, c'est interdit parce que tu es un enfant.

3. Qui a le droit de te voir tout nu ou de toucher ton corps ?

Ton corps t'appartient.

Les autres doivent le respecter. Tu as le droit de refuser d'être vu tout nu ou d'être touché par un adulte, même s'il fait partie de ta famille et que tu l'aimes bien.

Ce n'est pas une agression sexuelle quand :

- Un médecin touche ton corps pour t'ausculter et voir si tu vas bien. Mais il doit le faire dans son bureau, ou à l'hôpital, et en présence d'un de tes parents.
- Une maman allaite son bébé pour le nourrir.
- Des parents changent la couche de leur bébé ou lui donnent le bain.



4. Un câlin ou un bisou, c'est une agression ?

Il y a des gestes d'affection qui sont normaux.

Si ton papa ou ta maman t'embrasse ou te serre dans ses bras, c'est de la tendresse, pas une agression.

Toucher ou faire des bisous sur ton sexe, ta poitrine, ta bouche ou tes fesses sont interdits. Quand tu seras adolescent ou adulte tu choisiras qui pourra toucher ton corps.

5. Un enfant agressé est-il coupable ?

Non, un enfant agressé est une victime !

Tous les enfants du monde doivent être protégés contre les violences sexuelles. Elles sont illégales. Souvent, si tu es agressé, tu as peur, tu as honte et te sens coupable. C'est la personne qui t'agresse qui doit avoir honte car c'est elle qui est coupable. L'enfant, lui, n'y est pour rien. Ce n'est pas de sa faute s'il a été agressé. Quoiqu'en disent certains.



6. Qui sont les auteurs de ces agressions ?

L'agresseur, un plus grand. Un adolescent ou un adulte. Un homme ou une femme. Très souvent, une personne que tu connais et aimes bien : quelqu'un de ta famille, un voisin, un animateur, un professeur... Il est parfois menaçant ou méchant.

Il peut aussi être gentil et tenter de te faire croire que ce qu'il a fait est normal, qu'il t'aime et que c'est un secret entre vous. C'est faux ! Ces actes ne sont pas du tout normaux et ils ne doivent pas être tenus secrets, même si on te le demande.



7. Qu'est-ce qu'un pédophile ?

C'est un adulte qui veut commettre des actes sexuels avec un enfant. Certains pédophiles passent à l'acte et agressent les enfants. Ils les utilisent pour avoir du plaisir. En faisant cela, ils commettent un acte criminel.

Une personne qui a commis des actes sexuels avec un enfant est un pédocriminel. C'est puni par la loi. Les pédocriminels sont conscients de faire quelque chose de mal, de grave et d'illégal. Ils se cachent toujours pour commettre ces actes.



8. Comment peux-tu être prudent ?

Ton corps est à toi.

Tu peux refuser que quelqu'un te touche :

- même si c'est une personne que tu connais bien ou que tu aimes
- même si ça t'est déjà arrivé
- même si c'est très difficile de t'opposer à cette personne.

Si elle ne t'écoute pas et ne respecte pas ton NON, ou si tu n'as pas pu lui dire NON, va en parler à un adulte en qui tu as confiance, qui va t'écouter, te croire et te protéger.

Méfie-toi des mauvais secrets et parles-en.

Les bons secrets rendent heureux, comme faire une surprise à quelqu'un le jour de son anniversaire. Les mauvais secrets mettent mal à l'aise ou font peur. N'hésite pas à parler d'un mauvais secret à un adulte en qui tu as confiance.



9. Pourquoi dois-tu te méfier d'Internet ?

Parce que des pédophiles agissent aussi sur Internet. Ils cachent leur vraie identité pour piéger des enfants. Si un inconnu te pose des questions gênantes, préviens un adulte en qui tu as confiance. L'idéal c'est d'être accompagné d'un adulte quand tu vas sur internet. Surtout si tu as moins de 13 ans.

Même si la personne te semble sympa, même si vous devenez copains, elle peut te faire du tort.

La règle d'or est donc de donner zéro info perso à qui que ce soit sur Internet.

Attention de ne pas mettre des photos de toi nu ou en maillot de bain.



10. Que faire si tu es une victime ou si tu en connais une ?

Il faut en parler à un adulte en qui tu as confiance. Même si l'agresseur est un proche, quelqu'un que tu aimes beaucoup. Et même s'il te dit que c'est un secret qu'il ne faut pas répéter.

- En racontant ce qui est arrivé, tu pourras être aidé et protégé.
- Tu pourras aussi aider l'enfant victime que tu connais.
- Tu empêcheras aussi cette personne de faire la même chose à d'autres enfants.

N'oublie pas : tu n'es ni responsable, ni coupable si tu es victime d'agression sexuelle.

11. À qui en parler?

ALLÔ?
113?



Tu peux te confier à un adulte en qui tu as confiance : une personne de ta famille, un prof, un maître d'école, un psychologue, un conseiller, une infirmière scolaire, les parents d'un ami. C'est important que cette personne te croie et te protège.

Tu peux appeler le 113, jour et nuit. Il y aura toujours quelqu'un pour te répondre, t'écouter et te conseiller.

Tu peux te rendre dans une station de police. Les policiers sont là pour t'écouter, inscrire ta plainte et faire une enquête.

12. Que faire si on ne t'écoute pas ?

Si l'adulte à qui tu as parlé ne t'écoute pas bien et ne t'aide pas, adresse-toi à une autre personne. Si tu n'oses pas le dire, tu peux écrire. Rappelle-toi que faire des choses sexuelles avec un enfant, c'est puni par la loi. Ce n'est pas facile d'en parler mais ce que tu as subi est grave et c'est important que tu sois protégé, aidé et que personne ne recommence.

CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE SUR LES ENFANTS : agir, pour qu'ils ne subissent plus

Face aux nombreux cas de violence contre les enfants et à l'ampleur de la violence sexuelle, nous avons voulu agir. La Sentinelle Ltd a initié une campagne commune avec Pédostop, Dialekt et LEAD, soutenue par le Ministère de l'Égalité du Genre, du Développement de l'Enfant et du Bien-être de la Famille. Ce plan d'action a débuté avec une campagne de communication nationale visant les adultes, axée sur les signes que pourraient montrer les enfants abusés sexuellement, qui s'est tenue fin juin 2015.

La dernière phase de cette campagne est la réalisation de ce livret, destiné aux parents avec un volet qui s'adresse aux enfants. Nous espérons qu'il contribuera à une véritable prise de conscience du fléau qu'est la violence sexuelle faite aux enfants et permettra de briser le silence et d'accroître le signalement aux instances de protection de l'enfance.

Ont élaboré ce travail :

- Acquilina Fabrice, journaliste et rédacteur en chef de l'express junior, La Sentinelle
- Harelle Audrey, responsable du contrôle qualité, La Sentinelle
- Vigier de Latour-Bérenger Mélanie, psychosociologue et porte-parole de l'ONG Pédostop

Coordination :

- Fidèle Nathasia, assistante de communication, La Sentinelle
- Dulaurent Shirley, responsable de communication, La Sentinelle

Nous tenons à remercier :

- Bastien Daniella, pour la traduction en créole
- Nombreuse David, pour la mise en page, Business Publications Ltd
- POV, pour les illustrations, La Sentinelle
- Etienne Marie-Michèle, pour la voix

Et pour la relecture :

- Duval Emilie, docteure en psychologie clinique
- Clifford Colimalay, directeur des éditions, La Sentinelle
- Lim Kong Teresa, psychologue clinicienne
- Nisse Martine, éducatrice spécialisée et thérapeute familiale
Co-fondatrice et directrice du Centre des Buttes Chaumont à Paris

Une initiative : _____

avec le soutien : _____

